

# UTILISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Document préparé par  
Mlle Elvira AVALOS VILLARREAL  
et M. Alejandro POSADAS ESPINOSA

Le développement de l'administration publique au cours des dernières décennies n'est que le reflet du développement accéléré du Mexique et de l'intervention croissante de l'Etat dans ce développement. Malheureusement la complexité croissante des problèmes posés par cette évolution n'a pas entraîné une utilisation généralisée des techniques que le progrès scientifique et technologique offre pour arriver à des solutions rationnelles.

La méthodologie scientifique et technologique doit jouer un rôle toujours plus important quant à la gestion des institutions publiques, et en particulier dans le domaine de la prise des décisions, où il est indispensable de réduire au minimum les risques qu'impliquent l'absence ou l'insuffisance d'une connaissance certaine et opportune de tous les facteurs déterminants.

La prise des décisions, qui suppose un choix permanent entre plusieurs alternatives afin d'atteindre les objectifs prévus, implique nécessairement que les personnes qui interviennent au cours de ce processus puissent disposer des éléments suffisants pour identifier les phénomènes ou les situations qui se présentent, grâce à l'information nécessaire présentée au moment opportun, et à leur représentation sous forme de modèles

facilitant l'analyse, pour en assurer la direction et le contrôle.

Par conséquent, un processus adéquat de prise de décision dans le domaine de l'administration publique doit reposer sur des systèmes qui saisissent, enregistrent et analysent l'information de façon continue.

Cet objectif peut-être obtenu par l'intégration des systèmes d'information qui constituerait un moyen planifié pour fournir aux administrateurs et aux responsables des différents niveaux de l'organisation, l'information dont ils ont besoin dans les domaines de la planification, de l'organisation, de l'exécution et du contrôle.

L'intégration des systèmes d'information doit tenir compte d'un ensemble complexe de facteurs techniques et économiques attachés à chacun des éléments du système. En particulier le projet d'un système d'information en ce qui se réfère à son aspect humain, à son équipement d'ordinateurs et de la banque même de l'information existante, doit faire l'objet d'un examen poussé qui assure que la définition des besoins d'information, aussi bien spécifiques que globaux de l'ensemble administratif, constitue la base même de ce projet.

En marge de ce qui vient d'être énoncé, une utilisation plus poussée de l'information,

et par conséquent des moyens offerts par l'informatique dans le processus de prise de décision, pose le problème de la nécessité d'opérer des modifications dans des domaines comme ceux de l'organisation, de l'adaptation et de la formation des travailleurs, de la définition des aires de responsabilité, et surtout, dans le domaine de l'intervention de l'administrateur dans un tel processus.

Le secteur public, en tant qu'élément moteur de la croissance économique, doit faire en sorte que les systèmes d'information soient utilisés de la façon la plus efficace possible, grâce à une attitude positive de la part du secteur humain, à l'utilisation d'instruments adéquats et à l'interrelation efficiente des systèmes d'opération. C'est seulement de cette façon que l'on pourra obtenir l'intégration de l'information aux niveaux institutionnels, sectoriels et nationaux, quant aux différents aspects techniques, économiques et sociaux, assurant ainsi la coordination entre les différentes institutions

et l'orientation du processus global de prise de décisions sur des bases objectives.

## CAS PRATIQUE

Au-delà de l'action gouvernementale et de la prestation de services, le gouvernement d'une communauté urbaine a comme fonction de construire et de maintenir en état les travaux publics.

Pour remplir cette fonction, le gouvernement urbain est responsable de la planification, de l'exécution et du contrôle du programme d'investissements qui permette la meilleure utilisation de la main d'oeuvre, du matériel et des ressources économiques dont il dispose, pour répondre à la demande des travaux publics.

En ce qui concerne la structuration d'un système d'information qui facilite la prise de décisions dans ce cas précis, on trouvera ci-joint un tableau descriptif et un diagramme relatif au traitement des données prises en considération par l'intermédiaire d'un ensemble électronique.

# ELEMENTS D'UN SYSTEME D'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS AUX TRAVAUX PUBLICS DANS UNE COMMUNAUTE URBAINE

| Analyse des données socio-économiques | Détermination des besoins                                                                                                 | Planification                                                                               | Program-<br>mation                                                                                                                                                          | Exécution                                                                                       | Contrôle                                     |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Milieu Géographique</b>            | Voies de communication<br>Espaces verts<br>Salles de classes par niveaux d'enseignement                                   |                                                                                             | URBANISATION<br>Travaux de voirie<br>Asphaltage<br>Eclairage<br>Parcs et jardins                                                                                            |                                                                                                 |                                              |
| <b>Main d'oeuvre</b>                  | Approvisionnement de biens de consommations<br>Soins médico-chirurgicaux et hospitaliers<br>Inhumations                   | Définition des objectifs<br>Evaluation des moyens                                           | CONSTRUCTION<br>Ecoles<br>Marchés<br>Hôpitaux<br>Cimetières<br>Unités de développement communal<br>Unités de protection sociale<br>Ensembles sportifs<br>Centres récréatifs | Sélection des adjudicataires et des fournisseurs<br>Etablissement des contrats et des commandes | Mesure des Résultats                         |
| <b>Structure sociale</b>              | Intégration communale<br>Protection des mineurs et des vieillards<br>Loisirs<br>Prestations de services<br>Action civique | Détermination de coûts sur la base des spécialisations<br>Choix entre diverses alternatives | Edifices administratifs<br>Monuments                                                                                                                                        | Contrôle de l'évolution des travaux<br>Autorisation des devis et des factures                   | Analyse des Ecart<br>Révision des prévisions |
| <b>Structure Economique</b>           | Consommation journalière des habitants<br>Ecoulement des eaux noires et des pluies                                        |                                                                                             | ALIMENTATION D'EAU POTABLE<br>Sources<br>Conduites<br>Réseaux de distribution<br><br>DRAINAGE<br>Réseaux d'assainissement<br>Collecteurs<br>Evacuateurs                     | Règlement des adjudicataires et des fournisseurs                                                |                                              |

PROCESSUS DE CONTROLE DES INVESTISSEMENTS EN TRAVAUX PUBLICS  
DANS UNE COMMUNAUTÉ URBAINE

